

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3296

7 novembre 2014

SOMMAIRE

BEL Financial Services S.à r.l.	158202	Ivory Corporation S.A.	158167
BSPEL (Lux) S.à r.l.	158167	Jack Martin Haendler Concerts asbl	158168
Cidron Gloria S.à r.l.	158182	Jerona SPF S.A.	158206
Fidedif S.à r.l.	158171	Jetfly Aviation S.A.	158167
Groupe Socota Industries	158162	Laboratoires Pharmedical S.A.	158208
GSI Holding S.A.	158162	Lagerhaus Lux S.A.	158166
Hereford Funds	158208	Lannage S.A.	158168
Immobilière Camekisch	158163	Lavande S.A.-SPF	158170
Immoparko S.A.	158163	LBREP II Atemi S.à r.l.	158170
Immoparko S.A.	158164	Lecche SA	158208
Immoparko S.A.	158163	London Acquisition Luxco S.à r.l.	158169
Immo Sud Alliance S.A.	158163	London Acquisition Luxco S.à r.l.	158162
Immo Sud Alliance S.A.	158163	Lovanium S.A.	158168
Inatol S.A.	158164	Lux Cogebe Construction S.à r.l.	158169
Indian Orchid S.à r.l.	158165	MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch	158169
Infine Consulting S.à r.l.	158165	Magesta Properties S.A.	158168
Influence S.A.	158165	Manakamana S.à r.l.	158167
Influence S.A.	158165	Markit Luxembourg S.à r.l.	158167
Influence S.A.	158164	Orsys Luxembourg S.à r.l.	158170
International Business Services & Partners S.A.	158166	REComm Sàrl Stuttgart LS54 SCS	158204
International Trading Business Sàrl	158166	Renoir S.à r.l.	158207
Invescom S.à r.l.	158164	Valichka S.A., SPF	158200
IP Casting S.A.	158169	Veran S.P.F.	158199
Itechserve S.A.	158166		

GSI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 93.227.

—
Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 10 septembre 2014

M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la catégorie B de la société en remplacement de Mme Virginie GUILLAUME, démissionnaire, dont il achèvera le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

GSI HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014157331/17.

(140178976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Groupe Socota Industries, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 32.296.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 8 octobre 2014 a nommé comme nouveaux administrateurs:

- Madame Nathalie GAUTIER, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Abdool Hakim FAKIRA, Villa Les Chênes, Lot 02 A 200, Ambalavato, 110 Antsirabe Madagascar, Administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale du 8 octobre 2014 a renouvelé le mandat de l'administrateur:

- Monsieur Salim ISMAIL, administrateur de sociétés, La Cotonière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra, Antsirabe, Madagascar, Administrateur-Président.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale du 8 octobre 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Pour GROUPE SOCOTA INDUSTRIES

Société anonyme

Référence de publication: 2014157329/24.

(140178846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Octobre 2014.

London Acquisition Luxco S.à.r.l.

Frank W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2014157419/13.

(140178912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Immo Sud Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4808 Rodange, 73, Chemin de Brouck.
R.C.S. Luxembourg B 93.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157362/10.

(140178472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Immo Sud Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4808 Rodange, 73, Chemin de Brouck.
R.C.S. Luxembourg B 93.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157363/10.

(140178473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Immobilière Camekisch, Société Anonyme.

Siège social: L-9213 Diekirch, 9, rue de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 163.019.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157364/10.

(140178559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Immoparko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 29.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157367/10.

(140178468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Immoparko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 29.961.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 août 2014

Résolutions

1. L'assemblée décide que les livres, comptes et documents seront conservés pendant 5 ans à l'ancien siège, soit au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

2. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société IMMOPARKO SA qui cessera d'exister.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157366/14.

(140178196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Immoparko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 29.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157368/10.

(140178469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Invescom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.492.902,11.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 158.484.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 octobre 2014

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 8 octobre 2014 que:

- Madame Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.
- Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu, pour une durée indéterminée, au poste de gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014157358/18.

(140178810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 50.933.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014157370/11.

(140178444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Influence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 37.790.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 août 2013

Les membres du Conseil d'Administration décident de nommer Monsieur Daniel BRUON, né le 10 janvier 1953 à MUSSY-LA-VILLE, demeurant 8, rue des Chardonnerets à B6760 VIRTON, en de qualité de Président du Conseil d'Administration, préqualifié, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Daniel BRUON, préqualifié, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Référence de publication: 2014157378/15.

(140178915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Infine Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 85, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 160.553.

—
La gérance communique que Monsieur Farid Oumellil, gérant et associé unique, a fixé son domicile à L-2551 Luxembourg, 85, avenue du Dix Septembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08 octobre 2014.

Pour la gérance

Infine Consulting Sarl

Référence de publication: 2014157375/14.

(140178418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Indian Orchid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.234.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2014157372/10.

(140178475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Influence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 37.790.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157376/9.

(140178542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Influence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 37.790.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 août 2013 pour statuer sur les comptes au 31 décembre 2012

Administrateurs

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de six ans, les mandats d'administrateurs de Monsieur Daniel BRUON, Monsieur Michaël BRUON et Mademoiselle Sandra BRUON.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2019 qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de six ans le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à.r.l.

L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2019 qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

Référence de publication: 2014157377/21.

(140178915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

International Business Services & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.973.

—
Extrait de l'A.G. ordinaire du 12 septembre 2014

L'assemblée accepte la démission de M. Régis Coppex, né le 27/11/1954 à Lyon (France), demeurant 7 Chemin de la Léchère, CH-1117 GRANCY (Suisse) avec effet immédiat.

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, CH INTERNATIONAL (Luxembourg) Sarl, ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce Luxembourg sous le n° B 111 687, jusqu'à l'AGO de 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157379/14.

(140178218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

International Trading Business Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.495.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157380/10.

(140178923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Itechserve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 73.285.

—
Résolution du conseil d'administration prise à Luxembourg en date du 08 octobre 2014:

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157383/11.

(140178382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Lagerhaus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.558.

—
Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 25. September 2014

Im Jahre 2014, am 25. September 2014 hat der alleinige Aktionär der LAGERHAUS LUX S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse angenommen:

Da das Mandat des alleinigen Verwalters von:

- Herr Maurice VAN DEN HURK, Direktor, wohnhaft in NL-5613DW Eindhoven, Willem v Konijnenburgln 1A, 2014 abgelaufen ist, wird dieses für vier Jahre verlängert und zwar bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A, mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie (H.R. Luxembourg B 25797) 2014 abgelaufen ist, wird dieses für vier Jahre verlängert und zwar bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Luxemburg, den 25. September 2014.

Référence de publication: 2014157425/19.

(140178179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Ivory Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 15.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. VENTURINI / J.O. NUBIOLA

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014157385/11.

(140178746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Jetfly Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 70.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014157387/11.

(140178677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

BSPÉL (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 842.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.777.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 septembre 2014, les associés ont décidé de nommer Michael Jupiter, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 10 septembre 2014 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157388/12.

(140178336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Markit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.233.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 175.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157446/10.

(140178770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Manakamana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 8, rue de Rollinggrund.
R.C.S. Luxembourg B 176.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157457/10.

(140178924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Jack Martin Haendler Concerts asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg F 8.066.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 25 septembre 2014

Il est décidé de dissoudre l'ASBL et de la mettre en liquidation.

Décharge est donnée aux membres de l'organe de gestion.

Monsieur Bob FABER, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel aux 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, est nommé comme liquidateur.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Bernard&Associés

Référence de publication: 2014157390/15.

(140178664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Lannage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.130.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 octobre 2014

Démission de Monsieur Guy BAUMANN, au poste d'administrateur de la Société.

Nomination de Monsieur Eric BREUILLE, né le 26/04/1960 à Châteauroux (France) et demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au poste d'Administrateur. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Pour: LANNAGE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014157427/17.

(140178521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Lovanium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 45.651.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157438/9.

(140178570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Magesta Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 133.939.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 9 septembre 2014, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 2014

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014157453/13.

(140178386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014157444/11.

(140178058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

Le Bilan consolidé de la société mère (London Acquisition Luxco S.à r.l.) au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Octobre 2014.

London Acquisition Luxco S.à r.l.

Frank W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2014157418/14.

(140178557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

IP Casting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 68.448.

Décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 octobre 2014

La démission de Monsieur Theodore J. FISHER en tant qu'administrateur avec effet au 1^{er} juin 2014 est acceptée.

Monsieur Claude LEVY, demeurant professionnellement à F-93400 Saint Ouen, 11 rue Charles Schmidt, a été nommé nouvel administrateur de la société pour une durée de 6 ans.

FIDUCIA AUDIT S. à r. l. (RCS Luxembourg B 180.814) ayant son siège social au 8 rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, a été nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une durée de 6 ans en remplacement de FIDEWA-CLAR SA (anciennement Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) SA).

Pour extrait conforme

Pour I P CASTING SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014157381/18.

(140178495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Lux Cogeba Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5577 Remich, 19, rue Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 60.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX COGEB A CONSTRUCTION S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2014157439/11.

(140178698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Lavande S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.384.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «LAVANDE S.A. - SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 septembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12885.

- que la société «LAVANDE S.A. - SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28 384,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 20 juin 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 250 du 21 septembre 1988,

se trouve à partir de la date du 23 septembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 17 septembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157428/27.

(140178420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

LBREP II Atemi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.610.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157430/10.

(140178996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Orsys Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 179.107.

Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 1^{er} octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le premier octobre, l'associée unique de la société à responsabilité limitée Orsys Luxembourg S.à r.l., susvisée, et a pris la résolution suivante:

Transfert du siège social

L'associée unique décide de transférer le siège social de ORSYS Luxembourg SARL, à l'adresse suivante:

32-36, boulevard d'Avranches

L-1160 Luxembourg

Ce transfert de siège prend effet rétroactivement à compter du 01/08/2014.

Pour extrait conforme

L'associée unique

Référence de publication: 2014157502/17.

(140178920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Fidedif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 190.666.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of September.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Delachaux SA, a company incorporated in France, with registered office at 119 avenue Louis Roche, 92230 Gennevilliers, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Nanterre under number 562 036 574, represented by Maître Nirida Nhouyvanisvong, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 10, 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "FIDEDIF S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may privately issue notes, bonds, warrants, and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) Managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any

action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. Each year, the Company will hold an annual general meeting.

If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, such annual general meeting will be held on the last Friday of May at three (3) p.m. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Delachaux SA	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2015.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers, including one (1) class A Manager and two (2) class B Managers, and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- SODELHO SA, a company incorporated in France as a société anonyme, with registered office at 119 avenue Louis Roche, 92231 Gennevilliers, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Nanterre under number 393 205 901, represented by Mr Stéphane Delachaux, born on 1 April 1965 in Fontainebleau (France), with address at 1 rue de Savoie, 78000 Versailles, France, as class A Manager.

- Mr Christian François, born on 1 April 1975 in Rocourt (Belgium), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B Manager.

- Mrs Kalliopi Fournari, born on February 14, 1981 in Thessalonique (Greece), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze septembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Delachaux SA, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 119 avenue Louis Roche, 92230 Gennevilliers, France, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 562 036 574,

ici représentée par Maître Nirida Nhouyvanisvong, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 septembre 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «FIDEDIF S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts, d'obligations, de warrants, et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra accorder des prêts et des financements de tout autre type ou forme ou octroyer des garanties ou sûretés de tout autre type ou forme, en faveur des sociétés et des entreprises faisant partie du groupe auquel la Société appartient ou en faveur de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à des biens immobiliers, des droits de propriété intellectuelle ou tout autre bien mobilier ou immobilier de tout type ou forme, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) Gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. Chaque année, la Société tiendra une assemblée générale annuelle.

Au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, cette assemblée générale annuelle aura lieu le dernier vendredi du mois de mai à quinze (15) heures. Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Delachaux SA	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2015.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants, comprenant un (1) Gérant de catégorie A et deux (2) Gérants de catégorie B, et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- SODELHO SA, une société anonyme constituée en France, ayant son siège social au 119 avenue Louis Roche, 92231 Gennevilliers, France, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 393 205 901, représentée par M. Stéphane Delachaux, né le 1^{er} avril 1965 à Fontainebleau (France), ayant son domicile à 1 rue de Savoie, 78000 Versailles, France, en tant que gérante de catégorie A.

- M. Christian François, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), ayant son domicile professionnel au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

- Mme Kalliopi Fournari, née le 14 février 1981 à Thessalonique (Grèce), ayant son domicile professionnel au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Nhouyvanisvong, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 septembre 2014. REM/2014/2021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153562/623.

(140175689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Cidron Gloria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 187.853.

In the year two thousand and fourteenth, on the twenty-sixth day of August,

before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

there appeared

Cidron Gloria Limited, a private company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, registered with the Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission under number 115894 (hereafter the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 26 August 2014.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Cidron Gloria S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 187.853, incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred thousand Euro (EUR 900,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one million two

hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, up to nine hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 912,500), through the issue of ninety million (90,000,000) new shares, having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, against payment in cash, with a total share premium of one hundred and eighty million one hundred and twenty three thousand three hundred seventy-four Euro and ninety-eight cents (EUR 180,123,374.98)

2. Subscription and payment;
3. Decision to amend and fully restate the articles of incorporation of the company;
4. Miscellaneous.

The appearing party represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred thousand Euro (EUR 900,000) up to nine hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 912,500) through the creation and the issue of:

- eleven thousand two hundred and fifty (1,125,000) New Ordinary Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "New Ordinary Shares"),
- nine million eight hundred seventy-five thousand (9,875,000) New Class A Preferred Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "New Class A Preferred Shares"),
- nine million eight hundred seventy five-thousand (9,875,000) New Class B Preferred Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "New Class B Preferred Shares"),
- nine million eight hundred seventy five-thousand (9,875,000) New Class C Preferred Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "New Class C Preferred Shares"),
- nine million eight hundred seventy-five thousand (9,875,000) New Class D Preferred Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "New Class D Preferred Shares"),
- nine million eight hundred seventy-five thousand (9,875,000) New Class E Preferred Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "New Class E Preferred Shares"),
- nine million eight hundred seventy-five thousand (9,875,000) New Class F Preferred Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "New Class F Preferred Shares"),
- nine million eight hundred seventy-five thousand (9,875,000) New Class G Preferred Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "New Class G Preferred Shares"),
- nine million eight hundred seventy-five thousand (9,875,000) New Class H Preferred Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "New Class H Preferred Shares"),
- nine million eight hundred seventy-five thousand (9,875,000) New Class I Preferred Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "New Class I Preferred Shares"), (the "New Class I Preferred Shares" being together with the New Ordinary Shares, New Class A Shares, New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares and the New Class H Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a total share premium of one hundred and eighty million one hundred and twenty three thousand three hundred seventy-four Euro and ninety-eight cents (EUR 180,123,374.98).

The ninety million (90,000,000) new shares are subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, for a total of one hundred and eighty-one million twenty-three thousand three hundred seventy-four Euro and ninety-eight cents (EUR 181,023,374.98) out of which nine hundred thousand Euro (EUR 900,000) are allocated to the share capital and one hundred and eighty million one hundred and twenty-three thousand three hundred seventy-four Euro and ninety-eight cents (EUR 180,123,374.98) are allocated to the share premium.

The subscribed new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, together with the share premium so that the total one hundred and eighty one million twenty-three thousand three hundred seventy-four Euro and ninety-eight cents (EUR 181,023,374.98) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company as follows:

“ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Cidron Gloria S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 12.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at nine hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 912,500) represented by:

5.1.1 One million two hundred twenty-five thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares");

5.1.2 ten million (10,000,000) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares");

5.1.3 ten million (10,000,000) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares");

5.1.4 ten million (10,000,000) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares");

5.1.5 ten million (10,000,000) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares");

5.1.6 ten million (10,000,000) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares");

5.1.7 ten million (10,000,000) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares");

5.1.8 ten million (10,000,000) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares");

5.1.9 ten million (10,000,000) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"); and

5.1.10 ten million (10,000,000) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"),

each a "Share" and together referred to as the "Shares", having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each and the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".

5.2 The shares are in registered form only.

5.3 The Company may establish share premium accounts (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on any Class of Shares is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may increase the share capital, repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 Subject to Article 5.8, the share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more Classes (a "Share Redemption") in respect of the following periods, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preferred Shares may only be made within the respective Class Periods:

5.7.1 The period for the Class I Preferred Shares is the period starting on the date of incorporation of the Company and ending on no later than 31 December 2014 (the "Class I Period").

5.7.2 The period for the Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class H Period").

5.7.3 The period for the Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class G Period").

5.7.4 The period for the Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class F Period").

5.7.5 The period for the Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class E Period").

5.7.6 The period for the Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than on 31 December 2019 (the "Class D Period").

5.7.7 The period for the Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2020 (the "Class C Period").

5.7.8 The period for the Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class B Period").

5.7.9 The period for the Class A Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class A Period").

5.8 Where a Class has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of that Class may be made within a new period (the "New Period"). A New Period shall, in respect of the

New Period for the relevant Class, commence on the day after the expiry of the Class A Period and, in respect of all other Classes, commence on the day after the expiry of the immediately preceding New Period. Each New Period shall be for a period of one calendar year (subject as provided in Article 5.9). By way of example, if the Class I Preferred Shares are not repurchased in their Class I Period, the Class H Preferred Shares are repurchased in their Class H Period and the Class G Preferred Shares are not repurchased in their Class G Period, then the New Period for the Class I Preferred Shares will commence on 1 January 2023 and the New Period for the Class G Preferred Shares will commence on 1 January 2024.

5.9 For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class and shall continue to end on the day initially defined in the articles above. By way of example, if the Class I Preferred Shares are repurchased on 15 August 2014, the Class H Period will commence on 16 August 2014 and terminate not later than 31 December 2015.

5.10 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Total Redemption Amount allocated among the holders of each Redeemed Share in line with the principles set out in Article 14.1.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;

11. Board meetings.

11.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without

prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.5.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting.

11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

12. Shareholders' resolutions.

12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.2 Subject as provided in Articles 12.3, 12.4 and 12.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

12.4 Subject as provided in Article 12.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

12.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

12.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.8

12.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

12.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 12.8.1 and the above provisions of Article 12.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

13. Business year.

13.1 The Company's financial year starts on 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year.

14. Distribution rights of shares.

14.1 All distributions paid by the Company in respect of Shares, shall be paid pro rata and at the same time to all the Shareholders unless, in each case, any such Shareholder waives by written notice to the Company its right to receive such distribution or the proceeds of such repurchase. For the avoidance of doubt, nothing shall prohibit the redemption or repayment of any shareholder debt prior to any distribution or dividend being paid to Shareholders. For further avoidance of doubt, the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind, or by way of set-off.

14.2 Any distributions will be made subject to any applicable law.

14.3 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.

14.4 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

14.5 The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

14.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following sequential order:

14.6.1 first to the holder(s) of the Ordinary Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Ordinary Share held by them;

14.6.2 then to the holder(s) of the Class I Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class I Preferred Shares held by them;

14.6.3 then to the holder(s) of the Class H Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them;

14.6.4 then to the holder(s) of the Class G Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them;

14.6.5 then to the holder(s) of the Class F Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them;

14.6.6 then to the holder(s) of the Class E Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them;

14.6.7 then to the holder(s) of the Class D Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them;

14.6.8 then to the holder(s) of the Class C Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them;

14.6.9 then to the holder(s) of the Class B Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them; and

14.6.10 then to the holder(s) of the Class A Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them.

14.7 The remainder of any dividend distribution not allocated according to article 14.6 shall be allocated to the holder(s) of the Preferred Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

15. Dissolution and liquidation.

15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

15.4 On a return of capital on liquidation or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority, to the extent that such Shares are still outstanding:

15.4.1 first, with respect to the Preferred Shares *pari passu* to their holder(s);

15.4.2 second, to the holder(s) of the Ordinary Shares with respect to their Ordinary Shares.

16. Interpretation and Luxembourg law.

16.1 In these Articles:

16.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

16.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

16.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

16.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

17. Definitions.

"1915 Law" has the meaning given to such term in Article 1

"Articles" has the meaning given to such term in Article 1.

"Available Amount" means for each Class Period the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by

(i) any freely distributable reserves and share premium (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, and double counting), (iii) any dividend to which the holder(s) of the Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves and freely distributable share premium

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

OD = any dividend to which the holder(s) of the Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

"Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds, and notes and any receivable which in the opinion of the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

"Board Meetings" has the meaning given to such term in Article 11.1.

"Board of Managers" has the meaning given to such term in Article 8.3.

"Class" refers to a particular class or classes of Preferred Shares.

"Class A Managers" has the meaning given to such term in Article 8.3.

"Class B Managers" has the meaning given to such term in Article 8.3.

"Class A Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.9

"Class B Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.8

"Class C Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.7

"Class D Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.6

"Class E Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.5

"Class F Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.4

"Class G Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.3

"Class H Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.2

"Class I Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.1

"Class A Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.2.

"Class B Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.3.

"Class C Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.4.

"Class D Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.5.

"Class E Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.6.

"Class F Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.7.

"Class G Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.8.

"Class H Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.9.

"Class I Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.10.

"Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, and the Class I Period.

"Company" has the meaning given to such term in Article 1.

"Holding Entity" has the meaning given to such term in Article 3.6.

"Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares.

"Luxembourg Law" has the meaning given to such term in Article 2.2.2.

"Managers" has the meaning given to such term in Article 8.1.

"Manager's Representative" has the meaning given to such term in Article 11.3.

"New Period" has the meaning given to such term in Article 5.8.

"Ordinary Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.1.

"Preferred Shares" means the Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares and Class I Preferred Shares.

"Profit Entitlement" shall mean the dividends allocated to the Preferred Shares in accordance with article 14.6.

"Redeemed Shares" has the meaning given to such term in Article 5.10.

"Redemption Price" equals if the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares.

"Registered Office" has the meaning given to such term in Article 2.1.

"Shareholder(s)" has the meaning given to such term in Article 5.1.

"Shareholders' Meeting" has the meaning given to such term in Article 12.6.

"Shareholders' Resolutions" has the meaning given to such term in Article 2.2.2.

"Share(s)" has the meaning given to such term in Article 5.1.

"Share Premium Account" has the meaning given to such term in Article 5.3.

"Share Redemption" has the meaning given to such term in Article 5.7.

"Sole Manager" has the meaning given to such term in Article 8.2.

"Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Board of Managers an approved by the general meeting of the Shareholders, not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New period, as the case may be) provided that such Total Redemption Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period). The Board of Managers may choose to include or exclude the amount of share premium in the determination of the Total Redemption Amount.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six août,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

a comparu:

Cidron Gloria Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 115894 (ci-après «l'Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26août 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Cidron Gloria S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 187.853, constituée suivant acte notarié en date du 5 juin 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf cent mille Euro (EUR 900.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune, à neuf cent douze mille cinq cent Euro (EUR 912.500) par l'émission de quatre-vingt-dix million (90.000.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune, contre paiement en espèces avec une prime d'émission totale de cent quatre-vingt million cent vingt-trois mille trois cent soixante-quatorze Euro et quatre-vingt-dix-huit centime (EUR 180.123.374,98)

2. Souscription et libération.

3. Décision de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société;

4. Divers.

L'Associée Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de neuf cent mille Euros (EUR 900.000) à neuf cent douze mille cinq cents Euros (EUR 912.500) par la création et l'émission de:

- un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) de nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Part Sociales Ordinaires").

- neuf million huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie A"),

- neuf million huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie B"),

- neuf million huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie C"),

- neuf million huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie D"),

- neuf million huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie E"),

- neuf million huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie F"),

- neuf million huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie G"),

- neuf million huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro cent (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie H"),

- neuf million huit cent soixante-quinze mille (9.875.000) de nouvelles Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro Cent (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie I"),

(les "Nouvelles Part Sociale de Catégorie I", celle-ci étant collectivement définie ci-après avec les Nouvelles Part Sociales Ordinaires, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie A, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie B, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie C, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie D, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie E, les Nouvelles Part Sociale Sociales de Catégorie F, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie G, les Nouvelles Part Sociale de Catégorie H et les Nouvelles Part Sociale de Catégorie I, comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de cent quatre-vingt millions cent vingt-trois mille trois cent soixante-quatorze Euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 180.123.374,98).

Les quatre-vingt millions (90.000.000) de parts sociales nouvelles sont souscrites par l'Associée Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total cent quatre-vingt-un millions vingt-trois mille trois cent soixante-quatorze Euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 181.023.374,98), dont neuf cent mille Euros (EUR 900,000) sont affectés au capital social et cent quatre-vingt millions cent vingt-trois mille trois cent soixante-quatorze Euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 180.123.374,98) sont affectés à la prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associée Unique ensemble avec la prime d'émission, de sorte que le montant total de cent quatre-vingt-un millions vingt-trois mille trois cent quatre-

vingt-dix-huit Euros and quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 181.023.374,98) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

L'Associé unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société, comme suite:

1. Formes sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Cidron Gloria S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps en temps (ci-après la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social (le "Siège Social") de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit dans la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique si, à ce moment-là, la Société a un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance si, à ce moment-là, la Société a un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même commune ou non) par une délibération des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément aux présents Statuts - y inclus l'article 12.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou de nature sociale à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance selon le cas.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner avec, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute entité dans laquelle l'Entité Holding a une participation directe ou indirecte et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés ou actifs (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

À CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à neuf cent douze mille cinq cent Euro (EUR 912.500,-) représenté par:

5.1.1 un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");

5.1.2 dix millions (10.000.000) parts sociales préférentielles de catégorie A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A");

5.1.3 dix millions (10.000.000) parts sociales préférentielles de catégorie B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B");

5.1.4 dix millions (10.000.000) parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C");

5.1.5 dix millions (10.000.000) parts sociales préférentielles de catégorie D (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D");

5.1.6 dix millions (10.000.000) parts sociales préférentielles de catégorie E (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E");

5.1.7 dix millions (10.000.000) parts sociales préférentielles de catégorie F (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F");

5.1.8 dix millions (10.000.000) parts sociales préférentielles de catégorie G (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G");

5.1.9 dix millions (10.000.000) parts sociales préférentielles de catégorie H (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H");

5.1.10 dix millions cent vingt-cinq mille (10.000.000) parts sociales préférentielles de catégorie I (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I"),

chaque "Part Sociale" et ensemble ci-après désignées comme les "Parts Sociales", ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts. Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés tous ensemble comme les "Associés", et individuellement comme "Associé".

5.2 La Société ne peut émettre des parts sociales que sous forme nominative.

5.3 La Société peut créer des comptes de prime sur lequel payée pour toute Catégorie de Parts Sociales concernées sera versée. Les décisions quant à l'utilisation des Comptes de Prime d'Emission doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut sans limitation, accepter des fonds ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, une telle décision peut, mais pas nécessairement, attribuer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.6 La Société peut augmenter le capital social, racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

5.7 Sous réserve de l'article 5.8, le capital social de la Société peut être réduit exclusivement par le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales émises d'une ou plusieurs Catégorie(s) (un "Remboursement de Part Sociale") à l'égard des périodes suivantes, sous réserve cependant, que la Société ne rachète et n'annule à tout moment les Parts Sociales Ordinaires:

5.7.1 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I est la période qui commence à la date de constitution de la Société et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2014 (la "Période de Catégorie I").

5.7.2 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie I et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie H").

5.7.3 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie H et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie G").

5.7.4 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie G et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie F").

5.7.5 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie F et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie E").

5.7.6 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie E et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie D").

5.7.7 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie D et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie C").

5.7.8 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie C et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie B").

5.7.9 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie B et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie A").

5.8 Lorsqu'une Catégorie n'aura pas été rachetée et annulée endéans la Période de Catégorie concernée, le remboursement et l'annulation de cette Catégorie peut se faire endéans une période nouvelle (la "Période Nouvelle"). Une Période nouvelle commencera, à l'égard de la Période Nouvelle pour la Catégorie de Parts Sociales concernée avec le numéro le plus bas, le jour après l'expiration de la Période de Catégorie A et, à l'égard de toutes les autres Catégories de Parts Sociales, le jour après l'expiration de la Nouvelle Période immédiatement précédente. Chaque Nouvelle Période sera pour la période d'une année civile (sous réserve des dispositions de l'article 5.9). A titre d'exemple, si les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I ne sont pas rachetées dans leur Période de Catégorie I, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H sont rachetées dans leur Période de Catégorie H et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G ne sont pas rachetées dans leur Période de Catégorie G, alors la Période Nouvelle pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I débutera au 1^{er} janvier 2023 et la Période Nouvelle pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G débutera au 1^{er} janvier 2024.

5.9 Pour écarter tout doute, pour le cas où le rachat et l'annulation d'une Catégorie se réalisera avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou, selon le cas, de sa Période Nouvelle), la Période de Catégorie suivante (ou, selon le cas, la Période Nouvelle) commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette Catégorie et continuera pour se terminer au jour défini à l'origine par les articles ci-dessus. A titre d'exemple, si les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I sont rachetées au 15 août 2014, la Période de Catégorie H commencera au 16 août 2014 et se terminera au plus tard le 31 décembre 2015.

5.10 Lorsqu'un Remboursement de Part Sociale devient effectif, aux détenteurs des Parts Sociales faisant l'objet du remboursement par la Société en tant que partie du Remboursement de Part Sociale (les "Parts Sociales Rachetées") sera payé le Montant Total de Rachat alloué entre les détenteurs de chaque Part Sociale Rachetée selon les principes de l'article

6. Indivisibilité des parts.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société n'a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent qu'être transférées pour raison de décès à des personnes autres que des Associés, à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à des personnes autres que les Associés, sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent.

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Conseil de gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1.1 si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;

10.1.2 si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;

11. Réunions du conseil de gérance.

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

11.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil.

11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

11.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.

12. Résolutions des associés.

12.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

12.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 12.3, 12.4 et 12.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

12.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

12.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 12.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

12.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

12.6 Une réunion des Associés (l'"Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

12.8

12.8.1 Si à un moment, il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

12.8.2 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par fax ou attachées à l'e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions à l'article 12.8.2, que tous les Associés aient voté ou non.

13. Exercice social.

13.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

14. Droit de distribution des parts.

14.1 Toutes distributions payées par la Société à l'égard de Parts Sociales, seront payées pro rata et en même temps à tous les Associés sauf si, dans chaque cas, ledit Associé renonce par notification écrite à la Société à son droit de recevoir une telle distribution ou les produits d'un tel rachat. Pour écarter tout doute, rien ne s'oppose au remboursement ou paiement de toute dette d'associé préalablement à toute distribution ou dividende étant payé aux Associés. Pour la suite de l'évasion de doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement en espèces, en nature ou par voie de compensation.

14.2 Toutes les distributions se feront sous réserve de toute loi applicable.

14.3 Des bénéfices nets de la Société déterminés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant du fonds de réserve légal aura atteint un dixième (1/10) du capital nominal de la Société.

14.4 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolution des Associés déclarer des dividendes en accord avec les droits respectifs des Associés.

14.5 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve à établir conformément à la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés pourront devoir être remboursées par l'Associé(s).

14.6 Dans le cas d'une déclaration de dividende, ledit dividende sera alloué et payé dans l'ordre suivant:

14.6.1 Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura(ont) droit à un dividende égal à 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires, détenues par lui/eux;

14.6.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I aura(ont) droit à un dividende égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, détenues par lui/eux;

14.6.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, détenues par lui/eux;

14.6.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, détenues par lui/eux;

14.6.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, détenues par lui/eux;

14.6.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, détenues par lui/eux;

14.6.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, détenues par lui/eux;

14.6.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, détenues par lui/eux;

14.6.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, détenues par lui/eux;

14.6.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, détenues par lui/eux; et

14.7 Le reste de toute distribution de dividendes non attribué conformément à l'article 14.6 sont attribués au titulaire (s) des actions privilégiées en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires.

15. Dissolution et liquidation.

15.1 La Société ne sera pas dissoute pour raison de décès, suspension de droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

15.2 La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale et en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

15.4 Sur un remboursement de capital lors de la liquidation ou autrement, le surplus des actifs de la Société restants après le paiement de ses dettes, sera appliqué dans l'ordre suivant de priorité, dans la mesure où de telles Parts Sociales sont encore restantes:

15.4.1 premièrement, relativement aux Parts Sociales Préférentielles pari passu à leur(s) détenteur(s);

15.4.2 deuxièmement, aux détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires relativement à leurs Parts Sociales Ordinaires.

16. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

16.1 Dans les présents statuts:

16.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) à moins que le contexte ne le requiert autrement) le singulier inclut le pluriel et vice-versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises à jour (avec ou sans modifications).

16.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

16.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation ou lecture.

16.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

17. Définitions. "Associé(s)" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.

"Catégorie" désigne une ou plusieurs catégories spécifiques de Parts Sociales.

"Catégories de Périodes" signifie la Période de Catégorie A, la Période de Catégorie B, la Période de Catégorie C, la Période de Catégorie D, la Période de Catégorie E, la Période de Catégorie F, la Période de Catégorie G, la Période de Catégorie H et la Période de Catégorie I.

"Compte de Prime d'Emission" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.3.

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes de gestion de la Société à la Date des Comptes Intérimaires correspondante.

"Conseil de Gérance" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date située dans la période entre le 30^{ème} et le 10^{ème} jour précédant la date de rachat et d'annulation des Parts Sociales Préférentielles de la catégorie correspondante.

"Droit au Profit" signifie le dividende fixe attribué aux Parts Sociales Préférentielles décrit à l'article 14.6.

"Entité Holding" a le sens qui lui est donné à l'Article 3.6.

"Gérants" le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.

"Gérant de Catégorie A" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3.

"Gérant de Catégorie B" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3.

"Gérant Unique" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.

"Liquidités Disponibles" signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf pour les espèces sur un dépôt à terme ayant une maturité de plus de six (6) mois, (ii) tout instrument du marché monétaire facilement négociable, obligations, notes et toute créance qui, selon le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance, sera versée à la Société à court terme moins tout endettement ou autre dette de la Société payable en moins de six (6) mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires liés à la Période de Catégorie correspondante (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif tel que les parts sociales, le stock ou toute autre sorte de valeur détenue par la Société.

"Loi de 1915" a le sens que lui est donné à l'article 1.

"Loi Luxembourgeoise" a le sens qui lui est donné à l'Article 2.2.2.

"Montant Disponible" signifie pour chaque Période de la Classe le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), a augmenté de (i) des réserves librement distribuables et prime d'émission (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie d'actions à annuler, mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) exprimé comme une valeur positive, (ii) les sommes à être placées en réserve (s) en vertu aux exigences de la loi ou des statuts, chaque fois que définie dans les comptes intermédiaires pertinents (sans pour éviter tout doute, et le double comptage), (iii) des dividendes dont le titulaire (s) des Actions Ordinaires sont admis conformément aux articles et (iv) de tout droit lucratif de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

aux termes duquel:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) attribuables à la Catégorie d'actions en conformité avec l'art. 15,6

P = des réserves librement distribuables et prime d'émission librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie d'actions à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes les sommes à être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des statuts

OD = un dividende dont le titulaire (s) des Actions Ordinaires ont droit en vertu des articles.

PE = Bénéfice droit.

Le montant disponible doit être réglé dans les comptes provisoires de la Période de la Classe concernée et doit être évaluée par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société de bonne foi en vue de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

"Montant Total de Rachat" est le montant déterminé par résolution du Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, mais ne dépassant pas le Montant Disponible lié à la Période de Catégorie correspondante (ou Nouvelle période, le cas échéant) à condition que ce Montant Total de Rachat ne peut être supérieur aux Liquidités Disponibles liées à la Période de Catégorie correspondante (ou Nouvelle Période) Le Conseil de Gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure le montant de la prime d'émission dans la détermination du Montant Total de Rachat.

"Part(s) Sociale(s)" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.2.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.3.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.4.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.5.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.6.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.7.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.8.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.9.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.10.

"Parts Sociales Ordinaires" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.1.

"Parts Sociales Préférentielles" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I.

"Parts Sociales Rachetées" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.10.

"Plan d'Activités" a la signification attribuée à ces termes dans tout Pacte d'Associés.

"Prix de Rachat" équivaut au Montant Total de Rachat divisé par le nombre total de Parts Sociales Rachetées.

"Période de Catégorie" signifie chaque Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, et Période de Catégorie I.

"Période de Catégorie A" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.9

"Période de Catégorie B" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.8

"Période de Catégorie C" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.7

"Période de Catégorie D" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.6

"Période de Catégorie E" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.5

"Période de Catégorie F" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.4

"Période de Catégorie G" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.3

"Période de Catégorie H" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.2

"Période de Catégorie I" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.1

"Période Nouvelle" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.8

"Remboursement de Part Sociale" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.

"Représentant du Gérant" a le sens qui lui est donné à l'Article 11.3.

"Réunions du Conseil" a le sens qui li donné l'Article 11.1.

"Résolutions des Associés" a le sens qui lui est donné à l'Article 2.2.2.

"Série Alphabétique" désigne les Parts Sociales de Catégorie A ou les Parts Sociales de Catégorie B selon le cas.

"Siège Social" a le sens qui lui est donné à l'Article 2.1.

"Société" a le sens qui lui est donné à l'Article 1.

"Statuts" a le sens qu'on lui donne à l'Article 1.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 28 août 2014. REM/2014/1819. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153427/948.

(140176291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Veran S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.491.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VERAN S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 109491,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1239 du 19 novembre 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire KESSELER, ci-dessus mentionné, en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C numéro 840 du 5 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44877. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014154069/59.

(140176014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Valichka S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.728.

L'an deux mille quatorze,

le dix-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «VALICHKA S.A., SPF», une société de gestion de patrimoine familial existant sous la forme juridique d'une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 138 728, constituée suivant acte notarié en date du 14 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1456 du 12 juin 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 4 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 773 du 9 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic KELTERBAUM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Bénédicte VERHEYEN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur:

la société «ACCOFIN, Société Fiduciaire», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. R.C.S. Luxembourg, section B numéro 62.492.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. KELTERBAUM, B. VERHEYEN, V. MICHELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12651. Reçu douze Euros (12.- EUR).
Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014154066/70.

(140175449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

BEL Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.612.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of September,
Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Baytex Energy Ltd., a limited company existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2400, 525 - 8th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 1G1 and registered under number 2017913530 with the Register of Corporations for the Province of Alberta

Here duly represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Baytex Energy Ltd., prenamed (the "Sole Member"), requests the notary to act that:

I. It holds all the corporate units of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "BEL Financial Services S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B154612 (the "Company") incorporated following a deed of Maître Grethen, notary public residing at 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1872 of September 11, 2010, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary on December 14, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 971 of April 14, 2012.

II. The Company's corporate capital is set at thirty-six thousand dollars of the United States of America (USD 36,000.-), represented by two hundred (200) ordinary corporate units and two hundred (200) corporate units "mandatory redeemable preferred shares" (hereafter the "MRPS").

Therefore, the appearing party, acting through its legal representative, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to cancel the two hundred (200) MRPS held in portfolio.

Second resolution

The Sole Member resolves to reduce accordingly the share capital for an amount of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) so to decrease it from its current amount of thirty-six thousand dollars of the United States of America (USD 36,000.-) to eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) by the cancellation of two hundred (200) MRPS without nominal value.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution and further to the decrease in corporate capital referred above, the Sole Member resolves to amend the first paragraph of the article 8 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **Art 8.** The Company's capital is set at eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) represented by two hundred (200) ordinary corporate units without nominal value."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, in the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Baytex Energy Ltd., une société privée constituée selon les lois de la Province de Alberta, Canada, ayant son siège social au 2400, 525 - 8th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 1G1 et enregistrée sous le numéro 2017913530 au Registre «Corporations» de la Province de Alberta

ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signées «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Baytex Energy Ltd., précitée (l'«Associé Unique»), a requis au notaire d'acter que:

I. Il détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «BEL Financial Services S.à r.l.», ayant son siège social au 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154612, (la «Société») constituée suivant un acte notarial par devant Maître Grethen, notaire résident au 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1872 du 11 septembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 14 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 971 du 14 avril 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (36.000 USD), représenté par deux cents (200) parts sociales ordinaires et deux cents (200) parts sociales nommées actions préférentielles à rachat obligatoire (ci-après les «APRO»).

Dès lors, la partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'annuler les deux cents (200) APRO détenues dans son portefeuille.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire en conséquence le capital social d'un montant de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (18 000.- USD) pour diminuer son montant actuel de trente-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (36 000.- USD) à dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (18 000.- USD) par l'annulation des deux cents (200) APRO sans valeur nominale.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente et suite à la réduction du capital social, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, qui devra dorénavant se lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (18 000.- USD) représenté par deux cents (200) parts sociales ordinaires sans valeur nominale.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 septembre 2014. Relation: EAC/2014/13053. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014155707/103.

(140176981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

REComm Saràl Stuttgart LS54 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.822.

Im Jahr zweitausendvierzehn, am 1. Oktober,
vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg,

wurde eine

außerordentliche Gesellschafterversammlung von REComm Sarl Stuttgart LS54 SCS, eine société en commandite simple luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch eine privatschriftliche Urkunde am 9. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 889 am 4. Mai 2011 und eingetragen beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158822 (die „Gesellschaft“) abgehalten. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch eine privatschriftliche Urkunde am 5. April 2011 abgeändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1108 am 25. Mai 2011 veröffentlicht wurde.

Die Gesellschafterversammlung wurde eröffnet um 14.00 Uhr von Florence FORSTER, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, als Vorsitzender, welcher als Schriftführer Caroline PIMPAUD, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg ernannt hat.

Die Gesellschafterversammlung hat Katia FETTES, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, als Wahlprüfer ernannt.

Das Büro der Gesellschafterversammlung wurde somit zusammengestellt, der Vorsitzende erklärte und hat den unterzeichnenden Notar gebeten folgendes festzuhalten:

(i) Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung ist die folgende:

Tagesordnung

1 Zustimmung zum gemeinsamen Verschmelzungsplan, gemäß Artikel 261 (1) und (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in der geltenden Fassung (das „Gesetz“) und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 2307 am 29. August 2014, gemäß Artikel 262 (1) des Gesetzes (der „Verschmelzungsplan“).

2 Zustimmung zur Verschmelzung zwischen Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., eine société anonyme luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-2557 Luxemburg, 7A, rue Robert Stümper, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 104654 (die „Übernehmende Gesellschaft“), als übernehmende Gesellschaft und (i) der Gesellschaft, (ii) Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A., eine société anonyme luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-1882 Luxemburg, 5, rue Guillaume Kroll, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 115261 („Richmond Road“) und (iii) Vintage Towers (Luxembourg) Holding S.A., eine société anonyme luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-1882 Luxemburg, 5, rue Guillaume Kroll, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 108190 („Vintage Towers“, und, zusammen mit Richmond Road und der Gesellschaft, die „Übertragenden Gesellschaften“) als Übertragende Gesellschaften, gemäß Artikel 261 ff. des Gesetzes (die „Verschmelzung“).

3 Zustimmung zur Auflösung ohne Liquidation der Gesellschaft als Folge der Verschmelzung und der anschließenden Löschung aller Gesellschaftsanteile der Gesellschaft am Datum, an dem die Verschmelzung wirksam wird, gemäß Artikel 274 (1) d) des Gesetzes.

4 Bestimmung des Ortes an dem die Bücher und Belege der Gesellschaft für eine Dauer von fünf Jahren aufbewahrt werden sollen.

5 Anerkennung der Wirksamkeit der Verschmelzung zum 1. Oktober 2014 (das „Datum der Wirksamkeit“).

6 Entlastung der Geschäftsführer der Gesellschaft.

7 Bestellung eines oder mehrerer Bevollmächtigter zwecks Umsetzung der oben genannten Tagesordnungspunkte, die zur Umsetzung der Verschmelzung und des Verschmelzungsplans erforderlich oder förderlich sind.

8 Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vollmachtnehmer der vertretenen Gesellschafter und die Zahl der Gesellschaftsanteile, die von den Gesellschaftern gehalten werden, wurden auf einer Anwesenheitsliste festgehalten; Diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Gesellschafter, die Vollmachtnehmer der vertretenen Gesellschafter, das Büro der Gesellschafterversammlung und dem unterzeichnenden Notar, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigefügt.

(iii) Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, unterzeichnet durch die Vollmachtnehmer, das Büro der Gesellschafterversammlung und dem unterzeichnenden Notar, bleiben der vorliegenden notariellen Urkunde beigefügt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft war bei der Gesellschafterversammlung vertreten und alle Gesellschafter, anwesend oder vertreten, erklärten, dass sie rechtzeitig benachrichtigt wurden und Kenntnis von der

Tagesordnung der Gesellschafterversammlung hatten und auf ihr Recht in förmlicher Weise einberufen zu werden verzichten. Die Gesellschafterversammlung wurde somit rechtmäßig konstituiert und konnte ordnungsgemäß über alle Punkte der Tagesordnung beraten.

(v) Gemäß Artikel 267 (1) des Gesetzes wurden folgende Dokumente den Gesellschaftern der Gesellschaft mindestens einen (1) Monat vor dem Tag der heutigen Gesellschafterversammlung, die zur Zustimmung der Verschmelzung einberufen wurde, am Gesellschaftssitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt:

- Der Verschmelzungsplan; und
- Die Jahresabschlüsse und Geschäftsführerberichte der verschmelzenden Gesellschaften der letzten drei Jahre, d.h. von 2011, 2012 und 2013.

Eine Bescheinigung der Gesellschaft, die bestätigt, dass die oben aufgeführten Dokumente erhältlich sind, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde beigefügt.

(vi) Der Verschmelzungsplan wurde am 22 August 2014 beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg eingetragen und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 2307 am 29. August 2014, gemäß Artikel 262 (1) des Gesetzes, veröffentlicht. Der Verschmelzungsplan soll folglich untersucht und von der Gesellschafterversammlung genehmigt werden.

(vii) Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, dem Verschmelzungsplan zuzustimmen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, dem Verschmelzungsplan und der Verschmelzung, wie in Verschmelzungsplan ausführlicher beschrieben, gemäß dessen die Gesellschaft von der Übernehmenden Gesellschaft durch universale Übertragung aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft, ohne Begrenzung oder Beschränkung an die Übernehmende Gesellschaft, zuzustimmen.

In dieser Hinsicht, beschloss die Gesellschafterversammlung, der gesetzlichen Übertragung aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft zuzustimmen, mit Wirkung für Zwecke der Buchhaltung ab dem 1. Juli 2014.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, der Auflösung ohne Liquidation der Gesellschaft als Folge der Verschmelzung und der anschließenden Löschung aller Gesellschaftsanteile der Gesellschaft am Datum der Wirksamkeit, gemäß Artikel 274 (1) d) des Gesetzes, zuzustimmen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, die Bücher und Belege der Gesellschaft für eine Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz der Übernehmenden Gesellschaft in L-2557 Luxemburg, 7A, rue Robert Stümper, Großherzogtum Luxemburg, aufzubewahren.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, dass die Verschmelzung am 1. Oktober 2014 wirksam ist.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, allen Geschäftsführern der Gesellschaft volle Entlastung für die ordentliche Ausübung ihrer entsprechenden Aufgaben während des Zeitraums vom 1. Januar 2014 bis zum 30. Juni 2014 zu erteilen.

Siebter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, allen Geschäftsführern der Gesellschaft und/oder einem Anwalt von Linklaters LLP, Vollmacht zu erteilen, und zwar jedem einzeln und mit der Befugnis Untervollmacht zu geben, um die oben genannten Beschlüsse umzusetzen und nachdem die Verschmelzung wirksam geworden ist, alle Handlungen jeder Art, die zur Umsetzung der Verschmelzung und des Verschmelzungsplans erforderlich oder förderlich sind auszuführen.

Erklärung des Notars:

Gemäß Artikel 271 (2) und 273 des Gesetzes, (i) erklärt und beglaubigt der unterzeichnende Notar, dass er die Existenz und die Gültigkeit nach Luxemburgischem Recht des Verschmelzungsplans und der zur Wirksamkeit der Verschmelzung benötigten Rechtsakte und Formalitäten überprüft hat und (ii) bestätigt, dass die Verschmelzung gegenüber Dritten am Tage der Veröffentlichung der vorliegenden notariellen Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations wirksam wird.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr Eintausend zwei hundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

Die vorliegende Urkunde wurde in Luxemburg durch den unterzeichnenden Notar zum eingangs erwähnten Datum erstellt.

Nachdem das Dokument zuvor aufgeführten Parteien, welche dem unterzeichnenden Notar durch Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt sind, vorgelesen wurde, haben diese die vorliegende Urkunde zusammen mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: F. FORSTER, K. FETTES, C. PIMPAUD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 02 octobre 2014. Relation: DIE/2014/12462. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153938/122.

(140175494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Jerona SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 18.202.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg),

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme JERONA SPF S.A. (la Société), société en liquidation, ayant son siège social à 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B18202, constituée suivant acte notarié en date du 27 février 1981, publié au Mémorial Recueil C numéro 72 de l'année 1981. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard LECUIT à Luxembourg, en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial Recueil C numéro 98 du 18 janvier 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Matthieu de BROUWER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PEIFFER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Que la société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 septembre 2014, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Présentation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Prononciation de la clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.
- 5) Divers.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV. Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des 9.000 (neuf mille) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 230.000 (deux cent trente mille euros), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport de Valianna S.A., une société avec siège social au 34, rue Scheuerberg à L - 5422 Erpeldange, (RCS B 85.192), sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur de la société, à savoir Fascolux S.A., ayant son siège social au 15, rue Astrid à L - 1143 Luxembourg (RCS Luxembourg B 168121), pour sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation à savoir Valianna S.A. précitée, pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de liquidation et constate que la société JERONA SPF S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Evaluation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. CLAREN, M. DE BROUWER, P. PEIFFER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2014. Relation: RED/2014/2131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014153711/79.

(140175574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Renoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 8, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 179.952.

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Monsieur Marc RENOIR, fonctionnaire, né à Differdange, le 19 décembre 1977, demeurant à F-54620 Boismont, Carreau de la Mine.

Lequel comparant, a exposé au notaire:

Qu'il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée «RENOIR S.à r.l.», ayant son siège à L-4797 Linger, 123, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.952, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2641 du 23 octobre 2013,

Qu'elle a un capital social de 12.400.- € divisé en 100 parts sociales de 124.- € chacune.

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution prise suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de L-4797 Linger, 123, rue de la Libération, à L-4320 Esch/Alzette, 8, rue du X Septembre, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Esch/Alzette.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Renoir, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153940/34.

(140176441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Hereford Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.375.

Par la présente, nous vous informons que Monsieur Romain Moebus, professionnellement domicilié au 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et administrateur de la société Hereford Funds, numéro R.C.S. Luxembourg B 134 375, a démissionné de son poste d'administrateur de la société Hereford Funds avec effet au 6 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014157347/14.

(140178753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Laboratoires Pharmedical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157424/9.

(140178819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Lecche SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.790.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LECCHE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014157432/11.

(140178273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.
